

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N ° 800

présenté par

M. Lefèvre, M. Riester, Mme Thevenot, M. Travert, M. Fiévet, M. Marion, M. Mazars,
M. Metzdorf, Mme Riotton, Mme Spillebout, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Fait et Mme Delpech

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 1 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas proposent de revenir sur la fiscalisation des rémunérations des apprentis en assujettissant à la CSG et à la CRDS les rémunérations au-delà de 50% du SMIC.